

# JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 2020 DES 19 ET 20 SEPTEMBRE

## HOTEL DE LESPINAY DE BEAUMONT

### PROTOCOLE SANITAIRE

Nos réf. : ELV

Fontenay-le-Comte, le 14 septembre 2020

Définition de l'organisation des visites guidées de l'Hôtel de Lespinay de Beaumont à Fontenay-le-Comte lors des Journées européennes du patrimoine 2020 (communication au sein de la plaquette municipale et site national dédié) dans le cadre de la gestion d'une crise sanitaire.

## ORGANISATION DE VISITES DE GROUPE SANS RÉSERVATION

### ➤ Dates, lieu et horaires :

MONUMENTS	ADRESSE	Samedi 19	Dimanche 20
HOTEL LESPINAY DE BEAUMONT	1 impasse Mouillebert	14h00-18h00	14h00-19h00

### ➤ ACCES

- Rues Pierre-Brissot – Goupilleau – de la Harpe – Place du Puits de la Vau fermées à la circulation ;
- Accès par le 1 impasse de Mouillebert exclusivement ;
- File d'attente sécurisée, place du Puits de la Vau, côté impasse du Temple, avec accueil du public à une table permettant de constituer le groupe – distance de 1 mètre entre chaque participant ;
- Rappel systématique des consignes sanitaires par l'agent d'accueil et le guide animateur ;
- Le public ne se croiera pas ;
- Départs toutes les 15 / 30 minutes – Durée ½ à 1 heure environ ;
- Pas de réservation ;
- La signalétique invitera à respecter la distanciation sociale :



### ➤ RÈGLES D'ACCUEIL DU PUBLIC

- Le port du masque est obligatoire pour les personnes de plus de 11 ans et pour le personnel (Signalétique : par affiche et rappel des consignes) ;
- Les brochures seront fournies à la demande ;
- Le site sera équipé de gel hydro alcoolique ;
- Interdiction de toucher et s'appuyer ;
- Ne pas troubler la tranquillité des résidents.



## SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DE L'HOTEL DE LESPINAY DE BEAUMONT

Immeuble inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

**M. Éric LE VOUEDEC – Syndic bénévole**

Hôtel de Lespinay de Beaumont C2 – 1 impasse de Mouillebert – 85200 FONTENAY-LE-COMTE

06.65.50.77.06 – sdc-hlb@hotmail.fr

SIRET : 479 858 987 00015 – APE : 8110Z – RNC : AA0-497-180

## ➤ DÉROULEMENT DE LA VISITE :

- Un agent d'accueil forme les groupes et donne les consignes ;
- Durant la visite uniquement, et lorsque la distance est supérieure à 1 mètre, afin de conserver une qualité de la médiation, le guide peut porter le masque et/ou une visière ;
- Un guide 1 fait une présentation du quartier et de la façade depuis la place du Puits de la Vau au groupe 2 ;
- Puis fait entrer ce groupe 2 dans le vestibule où il est pris en charge par le guide 2 qui présente le hall et l'escalier A, puis fait passer le groupe 2 dans l'ancienne cuisine (appartement A1) pour l'exposition de la Société Vendéenne des Arts (SVA) (le temps de faire sortir le groupe 1 de la cour) ;
- Une fois le groupe 1 sorti de la cour, le guide 2 fait entrer le groupe 2 dans la cour où il est pris en charge par le guide 3 ;
- Le guide 3 présente la cour, les ateliers de l'usine et la réhabilitation en suivant les trottoirs de la cour jusqu'à l'escalier B et l'appartement A4 pour l'exposition des Cycles Guiller ;
- Pendant que le groupe 3 est à l'exposition de la SVA, le guide 3 fait sortir le groupe 2 par le hall d'entrée ;
- Une fois le groupe 2 sorti de la cour, le groupe 3 rentre dans la cour.

MONUMENTS	ADRESSE	Nombre de personnes autorisées par groupe
HOTEL LESPINAY DE BEAUMONT	1 impasse Mouillebert	15 personnes maximum




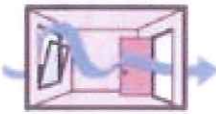

## ENTRETIEN DES LOCAUX

- Une désinfection des points contacts sera assuré par les agents d'accueil (1 fois par heure) ;
- Ils auront également en charge de laisser ouvertes les portes et fenêtres dès que possible pour permettre une aération naturelle entre chaque passage de groupe ;
- Maintien des portes et fenêtres ouvertes en permanence dans les lieux d'exposition.

## RÈGLES GÉNÉRALES

- **Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon** ou à défaut, avec une solution hydroalcoolique (SHA) ;
- Eviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche ;
- Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt dans une poubelle munie d'un sac poubelle ;
- Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable ;
- **Mettre en œuvre les mesures de distanciation physique :**
  - **ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;**
  - **distance physique d'au moins 1 mètre (soit 4 m<sup>2</sup> sans contact autour de chaque personne) ;**
- **Désinfecter régulièrement les objets manipulés et les surfaces y compris les sanitaires à l'aide des lingettes de désinfection mise à disposition ;**
- Eviter de porter des gants : ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gant, le risque de contamination est donc égal voire supérieur ;

- Aérer régulièrement (toutes les 3 heures) les pièces fermées :

Mode d'ouverture des fenêtres	Durée d'aération
	1-5 minutes
	5-10 minutes
	10-15 minutes
	15-30 minutes
	30-60 minutes

- Les guides et agents d'accueil sont invités à mesurer leur température à l'entrée de l'établissement et plus généralement d'auto-surveiller l'apparition de symptômes évocateurs de COVID-19 ;  
En cas de température supérieure à 38°C, la personne sera invitée à regagner son domicile et à prendre rdv immédiatement avec son médecin traitant. Le syndic informera l'animatrice du patrimoine de ce retour à domicile et du diagnostic établi du médecin. Des mesures de quatorzaine pourront être établies afin de protéger les personnes en contact avec la personne diagnostiquée « suspectée COVID-19 » ;
- Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs du COVID-19 (toux, difficultés respiratoires, etc.) et contacter son médecin traitant (en cas de symptômes graves, appeler le 15).

## MATÉRIEL REMIS PAR LA VILLE DE FONTENAY-LE-COMTE

- Affiches sanitaires ;
- Solution hydroalcoolique (SHA) ;
- Produit désinfectant ;
- Brochures et plaquettes.

### Copie transmise pour information et application à :

- M. Eric LE VOUËDEC, Syndic
- Mmes & MM. les copropriétaires
- Mmes & MM. les occupants
- Mmes et MM. les bénévoles

### Copie transmise pour notification et approbation à :

- M. le Maire de Fontenay-le-Comte le :
- M. le Sous-préfet de Fontenay-le-Comte le :

Validé le :

Pour le Syndicat des Copropriétaires,  
Le Syndic bénévole,

  
Éric LE VOUËDEC

# ANNEXE : PLAN DE VISITE

